

# Haussonville

En bref

## **PERMANENCES MAIRIES :**

- **Les Jeudis de 16h30 à 18h30**

## **AFFOUAGE :**

5 personnes ont répondu avant le 1er Septembre 2021 pour l'affouage.

Après une rencontre avec l'ONF au cours de laquelle ont été évoqués le plan de gestion, la problématique des peupliers et les affouages, un travail de marquage va être effectué pour les arbres qui seront abattus par un bûcheron professionnel et ceux réservés pour les lots qui seront tirés au sort fin Octobre – début Novembre.



## **L'ECOLE :**

L'élection des représentants des parents d'élèves ayant eu lieu le Vendredi 8 Octobre 2021, ces derniers et le conseil municipal travailleront ensemble à la suite du prochain conseil d'école qui aura lieu le Mardi 09 Novembre 2021 pour aborder les perspectives et les diverses possibilités de réorganisation de l'école.

18, Grande Rue - 54290 HAUSSONVILLE  
Téléphone : 03.83.75.02.27 - [mairie.haussonville54@gmail.com](mailto:mairie.haussonville54@gmail.com)

### **METHANISATION :**

Le 3 Septembre, à Rouen, la promesse de vente pour la parcelle ZD010, lieu-dit Pâquis du bois (terrain après le bois de l'ancienne déchetterie), a été signée par le maire et les deux exploitants de la parcelle. Le montant de la transaction est de 15000€.

L'ENGIE BIOZ a rencontré lors de trois réunions les agriculteurs locaux : à Damelevières le 06.10, à Ferrières le 07.10 et à Bremoncourt le 08.10 2021. Par la suite, des rencontres individuelles seront organisées afin de définir le potentiel et la viabilité du projet.

### **AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU VILLAGE ET SECURISATION DES DEPLACEMENTS :**

Lors de la consultation lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre, 7 bureaux d'études ont répondu. Après une analyse des offres avec le MMD54 et le CAUE 54, trois d'entre eux ont été auditionnés.

C'est la société INSITU qui a été retenue. La phase d'étude s'étirera sur six mois pour une tranche de travaux au deuxième semestre 2022.

Octobre - Novembre 2021 est la période de diagnostic et d'élaboration du plan d'aménagement avec des ateliers participatifs au cours desquels les habitants seront conviés. Un avant-projet doit nous permettre de déposer des demandes de subventions fin Janvier 2022.

### **CHANTIER JEUNE :** En partenariat avec l'HaussonVie

Dans le cadre de l'Espace Vie Sociale du territoire, il est prévu la construction de panneaux d'affichage et de cabanes à livres lors d'un « chantier bois ». Le projet se déroulera sur trois samedis en Novembre 2021, Janvier et Mars 2022.

(Pour plus de renseignements contacter l'association HaussonVie).

## **LES CHATS ERRANTS**

Le code rural stipule que « les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et chats. [...] Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière [...] » (article L. 211 22). Le maire « peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification [...], préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux » (article L. 211- 27).

La municipalité va signer une convention avec une association, un vétérinaire et un chenil pour permettre d'éviter la prolifération des chats errants. A titre d'information, un couple de chats errants peut donner naissance à 20 000 chats en 4 ans.

## **RAPPEL BONNES PRATIQUES**

Problème concernant LA PROPETE du site de la borne à verre située Grande Rue. Nous vous rappelons que tout « dépôt sauvage » est strictement interdit. Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage. Tout dépôt de déchets est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal).



*18, Grande Rue - 54290 HAUSSONVILLE*  
*Téléphone : 03.83.75.02.27 - [mairie.haussonville54@gmail.com](mailto:mairie.haussonville54@gmail.com)*

**ENTRETIEN DES TROTTOIRS** : Devant une maison individuelle, c'est à l'occupant que l'entretien du trottoir incombe. Il s'agit du propriétaire occupant, du locataire, de l'occupant à titre gratuit ou de l'usufruitier selon les cas. Nous vous encourageons donc à entreprendre :

- Le nettoyage, notamment après des pluies si de la boue ou des saletés se sont amassées ;
- Le désherbage : des petits plants ayant tendance à pousser en bas des façades ou entre les interstices du trottoir ;
- Le balayage et le ramassage des feuilles, des brindilles et des saletés ;
- Le déneigement, seule la voirie étant déneigée par les agents communaux ;
- Le retrait du verglas qui peut passer par des actions de prévention comme le salage, sablage ou mise en place de sciure.

**QUELS SONT LES HORAIRES AUTORISÉS POUR FAIRE DU BRUIT ?** En dehors de ces heures, tout bruit est considéré comme tapage et donc sanctionné par la loi. Les horaires autorisés pour faire du bruit sont les jours ouvrables de 8h00 à 20h, les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

**LES DEJECTIONS CANINES** sont interdites sur toutes les voies publiques (espaces de jeux pour enfants compris) et par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire de chien est donc tenu de ramasser les déjections de son animal avec un sac en plastique qui permet de ramasser celles-ci.

**GESTE CITOYEN POUR L'ENVIRONNEMENT** : Afin de participer à notre échelle à la protection de l'environnement, chaque citoyen peut agir. En effet, plusieurs actions sont possibles afin de limiter notre impact environnemental et notamment :

- Raisonner sa production de déchets : les réduire et les trier (tri sélectif),
- Maîtriser sa consommation d'énergie,
- Réduire sa consommation d'eau potable et ses rejets d'eaux usées,
- Jardiner de façon écologique. Par exemple, Compostez vous-même vos déchets de jardin (tontes, feuilles). Vous pourrez d'ailleurs y ajouter vos déchets de cuisine et réduire ainsi le poids de vos poubelles d'au moins 20 %.

Reprises des activités de **L'ASSOCIATION L'HAUSSONVIE**.  
Pour plus de renseignements consulter sa page Facebook :  
« Haussonvie Assoc ».

Pour plus d'informations,  
Consulter le **Site internet** : [www.haussonville.fr](http://www.haussonville.fr)  
Et notre page Facebook : « Haussonville Village »

*Imprimé par nos soins en 140 exemplaires. Ne pas jeter sur la voie publique*

*18, Grande Rue - 54290 HAUSSONVILLE  
Téléphone : 03.83.75.02.27 - [mairie.haussonville54@gmail.com](mailto:mairie.haussonville54@gmail.com)*